

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.09.33	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absents excusés : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

LOCATION SALLE POLYVALENTE REVISION DES TARIFS

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants incluant l'électricité :

Saison	HABITANTS		EXTERIEUR	
	Hiver	Eté	Hiver	Été
Journée 9-19h	90,00 €	60,00 €		
Week end	180,00 €	120,00 €	210,00 €	150,00 €

Hiver : du 1 octobre au 31 mars

Eté : du 1 avril au 30 septembre

L'utilisation de la salle par les associations communales et les cérémonies religieuses de la commune est gratuite.

Le montant de la caution pour dégradation s'élève à 500 euros et celui pour le ménage à 100 euros.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-les-Fismes, le 05/10/2020
Le Maire, Lucie POLLET

